

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 29 JUN 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-99

OBJET : Ligne de trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 5 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour une durée d'un an.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	7

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, , Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, , Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Thomas BERRUEZO représenté par Christel ROYER, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Agnès CARPENTIER représentée par Sylvain BERRIOS, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Philippe DUBUS représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Brigitte GAUVAIN représentée par Pierre LEBEAU, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pierre MIROUDOT représenté par Benoit GAILHAC, Aurore THIROUX représentée par Michel DUVAUDIER, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Caroline ADOMO, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 29 JUIN 2021

OBJET : Ligne de trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 5 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour une durée d'un an.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé),

VU la délibération n° 20-63 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020, déléguant au Président en son article 1, 17^{ème} alinéa, le pouvoir de procéder à la mobilisation de la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé annuellement par le Conseil de Territoire,

VU la proposition financière de la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 12 mai 2021,

VU l'avis favorable du Bureau de Territoire en date du 15 juin 2021,

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 juin 2021,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une encaisse de précaution d'une durée d'un an afin de sécuriser la trésorerie de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est approuvée dans les termes annexés à la présente délibération la proposition financière de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour la conclusion d'une ligne de trésorerie aux conditions financières suivantes :

Montant maximum : 5.000.000 €
Durée : 364 jours
Tirage minimum : 0 €
Index : taux fixe
Marge sur index : +0,20%
Paiement des intérêts : Mensuel
Calcul des intérêts : Exact/360 jours
Commission d'engagement : Non
Frais de dossier : 2.500 €
Commission de non-utilisation : 0,05%
(Montant LTI – Encours quotidien moyen)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de crédit à court terme avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le